



# **P.C.A.E.T.**

**PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL**

**DOCUMENT RECUEILLANT LES MODALITES DE PRISE EN COMPTE  
DE L'AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE  
ENVIRONNEMENTALE (MRAE) OCCITANIE**

**Plan Climat Air Energie Territorial  
de PHG**

**Délai de réponse :**

**Démarrage de la consultation du public :**

**Analyse et réponse de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale**

<b>SYNTHESE DE L'AVIS</b>	
<b>Remarques de la MRAE</b>	<b>A faire ou réponse à fournir :</b>
La MRAe recommande d'améliorer la démarche de la communauté de communes, notamment en : <ul style="list-style-type: none"><li>• Se dotant d'outils de connaissances plus précis du changement climatique pour rendre plus concret le plan d'actions</li><li>• Intégrant des actions de partenaires</li></ul>	Cf précisions apportées paragraphes suivants.

**II. PRESENTATION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DU PROJET DE PLAN DE PYRENEES HAUT GARONNAISES**

<b>II. PRESENTATION DU CONTEXTE</b>	
<b>Remarques de la MRAE</b>	<b>A faire ou réponse à fournir :</b>
Pas de recommandation particulière.	

**IV. ANALYSE DE LA QUALITE DES INFORMATIONS PRESENTEES ET DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

<b>IV.1 RAPPORT ENVIRONNEMENTAL</b>	
<b>Remarques de la MRAE</b>	<b>A faire ou réponse à fournir :</b>
La MRAe recommande de compléter le résumé non technique :	<b>Réponse :</b> Pour une meilleure lecture par le public, le résumé non technique constituera un document indépendant de l'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> <li>- en incluant tous les éléments nécessaires à la compréhension de la démarche d'évaluation environnementale dont notamment le diagnostic et la stratégie choisie,</li> <li>- en l'illustrant de cartes et schémas à une échelle appropriée ;</li> <li>- en les présentant dans un document séparé afin d'améliorer son accessibilité.</li> </ul>	<p>environnementale. Le résumé non technique reprendra les synthèses du diagnostic et de la stratégie.</p> <p>Sur le point de l'échelle appropriée des cartes et schémas, l'élaboration du diagnostic et de la stratégie a été réalisée à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées dans un souci de mutualisation des coûts et des données au sein des 3 EPCI concernés et en s'appuyant notamment sur l'EIE du SCOT, réutilisé dans la démarche environnementale du PCAET. Cette organisation collective a été présentée et acceptée par l'ADEME dans le cadre de son appel à projets « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse » et l'échelle territoriale des documents graphiques correspond à cet engagement initial.</p>
---	---

<b>IV.2 QUALITE DES DOCUMENTS</b>	
<b>Remarques de la MRAE</b>	<b>A faire ou réponse à fournir :</b>
<p>La MRAE recommande également de préciser les potentialités locales de réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques, et d'étudier les potentialités de développement du stockage carbone.</p>	<p>Le diagnostic de séquestration carbone sera revu et complété afin de le rendre plus pédagogique. Les potentialités de séquestration carbone sont évoquées en fin de diagnostic de séquestrations carbone.</p>
<p>La MRAE recommande que l'évaluation environnementale soit complétée par une quantification des effets attendus du programme d'actions. Cette quantification doit permettre de démontrer comment le programme d'actions place l'intercommunalité sur une trajectoire compatible avec la stratégie adoptée, mais aussi d'évaluer l'effet des actions et d'identifier les manques éventuels à l'occasion des futurs bilans.</p>	<p>Le programme d'actions de PHG n'est pas la somme exacte de toutes les actions de transition énergétiques qui vont avoir lieu sur le territoire. Ce plan d'action permet de mettre en mouvement le territoire sur le chemin de la transition énergétique et il aura vocation à s'enrichir de nouvelles actions de partenaires.</p> <p>La quantification des effets attendus a été faite pour les actions les plus concrètes. Ce calcul paraît très chronophage et technique pour les actions d'animation ou de sensibilisation et compte tenu des moyens humains disponibles sur le territoire, il n'apparaît pas comme prioritaire à ce jour.</p>
<p>La MRAE recommande de compléter le programme d'actions par des actions portées par d'autres collectivités et partenaires, a minima celles portées par le Pays Comminges Pyrénées.</p>	<p><b>REPONSE A TRAVAILLER EN INTERNE</b></p>

## V. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET DE PCAET

V.1 LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES ET LA CONSOMMATION D'ENERGIES	
Remarques de la MRAE	A faire ou réponse à fournir :
<p><b>a) La maîtrise de la consommation d'espace</b></p> <p>La MRAE rappelle que la réduction de la consommation d'espace représente un enjeu fort de la transition énergétique valant pour l'ensemble des enjeux environnementaux du PCAET. Elle recommande de fixer dans le programme d'actions des objectifs qualitatifs et quantitatifs de baisse de la consommation d'espace, en cohérence avec l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques du PCAET.</p>	<p><b>Réponse :</b> La question de la réduction de la consommation d'espace est un des points essentiels de la démarche Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) engagée sur le territoire, qui fixe les objectifs en la matière que les élus du territoire ont validés.</p> <p><b>A faire :</b> Corriger les données du PCAET avec les données du SCOT pour plus de cohérence. =&gt; BV ?</p>
<p><b>b) Les déplacements</b></p> <p>La MRAE encourage la collectivité à se doter d'éléments de connaissance à même de pouvoir lui fournir des pistes d'actions concrètes.</p>	<p><b>Réponse :</b> le plan d'actions comprend déjà plusieurs actions concrètes en matière de mobilité durable. Pour aller plus loin sur cette thématique, la communauté de communes sera associée en tant que structure membre aux travaux prévus par le SCoT en matière de mobilité durable : mesures à décliner dans les documents d'urbanisme, réalisation d'un Plan de Mobilité Rurale...</p>
<p><b>c) Le renforcement du stockage carbone</b></p> <p>La MRAE rappelle que les PCAET doivent renforcer le stockage de carbone sur le territoire. Elle recommande de compléter le diagnostic pour identifier les stocks de carbone et les flux annuels propres au territoire de la communauté de communes, le cas échéant par une action dédiée du PCAET. Elle recommande de renforcer le programme d'actions par des actions opérationnelles et ambitieuses visant à développer le stockage carbone notamment en lien avec l'activité agricole, l'agroforesterie, la préservation des zones humides sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>L'élaboration du diagnostic et de la stratégie a été réalisée à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées dans un souci de mutualisation des coûts et des données au sein des 3 EPCI concernés. Cette organisation collective a été présentée et acceptée par l'ADEME dans le cadre de son appel à projets « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse ».</p> <p>Au cours de ce travail collectif d'élaboration des premiers Plans Climat du Comminges, la question de la séquestration n'a pas été jugée prioritaire devant d'autres problématiques, notamment énergétiques.</p> <p><b>A faire :</b> rajouter une action qui pourrait être mis en place sur le territoire sur la thématique (ex. zones humides comme vu semaine dernière) ? A DECIDER PAR PHG.</p>

<p><b>d) La maîtrise de la consommation d'énergie et des émissions liées au secteur bâti et à la gestion des déchets</b></p>	
<p>La MRAe recommande de renforcer la connaissance du territoire sur les enjeux du secteur bâti lié au tourisme. Elle recommande de renforcer le programme d'actions dans le domaine de la rénovation énergétique et de réfléchir à l'accessibilité aux usagers des services mis en place. Elle recommande également d'agir concrètement en matière de réduction des déchets. Elle recommande de mobiliser de manière plus importante les acteurs économiques, et notamment touristiques, au plan d'action, la collectivité ne pouvant pas agir seule pour soutenir un haut niveau d'ambition des baisses des consommations énergétiques.</p>	<p><b>Réponse :</b> en fonction des choix de la collectivité sur l'enrichissement de son programme.  <b>A faire :</b> Il faudrait qu'un partenaire travaillant sur le tourisme sur votre territoire puisse participer à la thématique et accompagner le secteur dans la réduction des conso énergétiques et le dvp des ENR.  Il faudrait également ajouter une fiche action sur la réduction et gestion des déchets en cohérence avec les objectifs nationaux.  Il faudrait aller chercher quelques partenaires pour compléter votre programme d'actions (PCAET territorial et non centré sur vos services).</p>
<p><b>V.2 LE DEVELOPPEMENT DES ENR&amp;R</b></p>	<p><b>A faire ou réponse à fournir :</b></p>
<p>La MRAe recommande de compléter le diagnostic par une identification du potentiel photovoltaïque du territoire ainsi que sur d'autres types d'EnR pouvant être développés.  Elle encourage la collectivité à poursuivre les démarches entreprises mais note leur caractère encore peu opérationnel, ce qui pose question au regard des objectifs ambitieux affichés en matière de progression des EnR notamment sur l'énergie photovoltaïque.</p>	<p><b>Réponse :</b> vérification de la méthodologie du calcul du potentiel photovoltaïque par AREC.   Rappeler la fiche action sur l'étude du potentiel photovoltaïque de la toiture de cierp gaud + l'élargir à d'autres toitures publiques ?  Autres fiches actions ENR (contrat territorial du Pays, société locale d'investissement...etc).</p>
<p><b>V.3 LA QUALITE DE L'AIR</b></p>	<p><b>A faire ou réponse à fournir :</b></p>
<p>La MRAe recommande de compléter le programme d'actions par des points d'attention sur la santé et la qualité de l'air dans l'ensemble des domaines potentiellement concernés. Elle recommande d'assigner des objectifs aux documents d'urbanisme et aux aménagements en matière de qualité de l'air: localisation des établissements comportant des publics sensibles, choix des végétaux non allergènes par exemple. Elle recommande également de reprendre l'action élaborée à l'échelle du Pays sur la sensibilisation du public via le contrat local de santé, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS).</p>	<p><b>Réponse :</b> La question de la qualité de l'air n'a pas été considérée comme prioritaire dans le contexte d'une première démarche Plan Climat et d'un territoire relativement préservé comme le Comminges.  De premières actions de sensibilisation en la matière seront organisées dans le cadre du Contrat Local de Santé et permettront d'être le démarrage à des actions plus importantes.   Également, les autres actions du Plan Climat auront des incidences directes sur l'amélioration de la qualité de l'air : promotion d'un habitat et d'une mobilité durables notamment.</p>

V.4 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	A faire ou réponse à fournir :
La MRAe encourage la collectivité à anticiper les conséquences du changement climatique sur son territoire, et recommande de compléter le plan d'action par des actions ciblées visant à améliorer l'adaptation et la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique.	<b>Réponse</b> : Cette thématique est intégrée à part entière dans la stratégie du territoire et dans son plan d'actions.